ANNEXE 7

Courriers, mails et registres municipaux dans le cadre de la concertation du public



ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Marc le RUDULIER, Maire de Buc, atteste l'ouverture d'un registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Buc le 24 octobre 2017

THE DE BUCO

Le Maire, Jean-Marc LE RUDULIER Un village en Escono

République Française Liberté - Egalié - Fraternité D.D.T. 91 COURRIER ARRIVE - 2 NOV. 2017

Service Environnement

Ville de Vauhallan Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

ATTESTATION

Je soussigné, François HILLION, Maire de la commune de Vauhallan (Essonne) atteste avoir ouvert le 25 octobre 2017 un registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de PPRI

Fait à Vauhallan le 25 octobre 2017 Le Maire François HILLION



Ville de Vauhallan

10 grande Rue du 8 mai 1945 91430 Vauhallan

téléphone

+33 (0)1 69 35 53 00 **télécopie** +33 (0)1 69 35 53 07 **site** www. vauhallan.fr **e.mail**

mairie@vauhallan.fr

Aquarelle Aynès Martin



R É PUB L IQUE F RANÇAI S E DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE



ATTESTATION

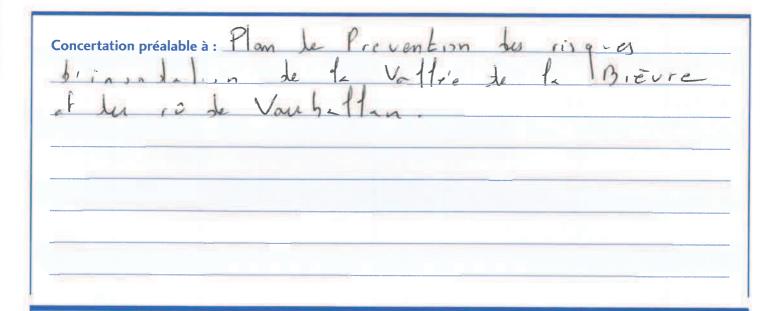
Ouverture d'un registre de concertation

Je soussigné, Francisque VIGOUROUX, Maire, atteste de l'ouverture d'un registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de PPRI depuis le 26 octobre 2017.

Pour faire valoir ce que de droit,



Registre de concertation du public



En exécution de la délibération du l'accold in la place l' SE 2017 - 0 00135 en date du Accoldant le 2017 je soussigné(e) (2) Anne PEUE Tien - LE BARBIEN : Maire le Bieures ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

A BIEUNES

, le 08 novembre 2017

signature

A. Pellelier W. RIE DE BIRLE D

- (1) Conseil Municipal Comité Directeur Conseil Communautaire
- (2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

OBSERVATIONS DO FODETC
le 09/1/2018 _ Ce projet de PPRI ne prend pas en compte les risques d'ivandation liés aux improtants phénomères de ruissellements qui pe sont de ja produits et ent occasionnes de fros Oléjâts aux biens et fin auraient fon avoir des frances conse frences son les perdonnes Ct. Interventions multiples des sapeurs pompiers Prièvres et SDIS 91. Et ce sur trus les coleaux. Philippe Mits Johne de Amis 91570 REEVITES

Christian JOUANE
Résidence Les Mathurins « B »
18, avenue de la gare
91570 BIEVRES

A propos du Projet du PPRI de la Bièvre

A la suite de la réunion publique d'information du mardi 23 janvier 2018 qui s'est tenue en mairie de Bièvres en présence de Monsieur le sous-préfet de Palaiseau, des maires des communes de Bièvres, de Buc et de Jouy-en-Josas, de représentants élus de la commune des Loges-en-Josas d'Igny et de Bièvres et des représentants de la DDT des Yvelines et de l'Essonne, je voudrais faire ressortir les points suivants.

Je trouve anormal que le projet qui nous a été présenté :

- 1. Soit fondé sur une doctrine unique pour tout le territoire national, comme si la topographie et la géologie de notre pays étaient uniformes, qu'il n'y ait ni montagnes, ni vallées, ni littoraux, ni marées etc...., ce qui amène, entre autres, à ne pas prendre en compte les problèmes de ruissellement, alors que les plus forts dégâts enregistrés ces dernières années dans notre commune, y compris en 2016, proviennent de ce phénomène.
- 2. Fasse table rase des travaux et des propositions faits pour le SAGE La Bièvre aval, par le SMBVB dans le cadre de la CLE.
- 3. Ne tienne pas compte des ouvrages de régulation de la rivière Bièvre réalisés au cours des trois dernières décennies pour lutter contre les risques d'inondation du fond de Vallée, alors que, les derniers épisodes de grandes pluies sur le bassin, dont celui du début de juin 2016, ont permis de vérifier la pertinence des choix du Syndicat Intercommunal SIAVB : alors pourquoi les mépriser ?
- 4. Ignore le fait que tout le travail réalisé l'a été par les communes adhérentes du syndicat SIAVB sur des contributions communales et avec des subventions de l'agence de bassin donc de l'argent public, quel gâchis d'ignorer tout cet investissement et dans quel but ?

Je suis d'autant plus choqué et surpris que, lors de cette réunion, une représentante de la DDT de l'Essonne a cité le SAGE de la Bièvre pour la détermination des débits autorisés pour le retour de l'eau à la rivière. Ces propos-là impliquent en fait la reconnaissance de la validité des principes adoptés et de l'efficacité des travaux de régulation mis en œuvre par le SIAVB, largement repris d'ailleurs par le SMBVB dans le cadre de la CLE : il y a incohérence à les invalider dans le cadre du PPRI.

Je me pose alors cette question, puisque un SAGE efficace et consensuel a été élaboré dans le cadre d'une CLE, pourquoi ne pas utiliser le même processus et les mêmes modèles de structures de travail lors de la réalisation d'un PPRI que lors de l'élaboration d'un SAGE?

Si l'on associait dans un groupe de travail les syndicats de rivière lorsqu'ils existent, les élus locaux concernés, les représentants des diverses administrations concernées, au travail du bureau d'étude, le tout piloté par les instances préfectorales, on arriverait je crois à proposer un projet qui tiendrait compte à la fois des connaissances acquises de la rivière et des retours d'expérience du terrain. La compréhension de cette démarche et les résultats affichés faciliteraient largement l'acceptation d'un projet concerté en amont et tout au long de sa construction.

J'ajouterai qu'il serait fort judicieux de mettre à profit la situation critique que nous connaissons actuellement pour vérifier à l'aide du logiciel de simulation qui a permis l'élaboration du projet de PPRI et en utilisant les données recueillies par le SIAVB, ce que serait la situation simulée de la Bièvre sans ouvrage de régulation! Les résultats seraient peut être instructifs!

Fait à Bièvres le 6 février 2018

Christian JOUANE

(3)

ALLAIN Guillaume

De:

Hubert Hacquard < huberthacquard@orange.fr>

Envoyé:

jeudi 25 janvier 2018 20:36

À:

Herve Hocquard

Cc:

HACQUARD Hubert; jean françois hocquard; Arnaud Hocquard; TOUSSAERT

Marlene; ALLAIN Guillaume

Objet:

Re: chalet 9 rue du Petit Bièvres

Bonjour Hervé,

La demande est prise en compte : elle sera porté au registre de la consultation pour étude par les services de l'état.

Merci Marlène de faire le nécessaire.

Cordialement,

Hubert Hacquard

07 86 73 68 76

Le 24 janv. 2018 à 12:58, Herve Hocquard < hhocquard@gmail.com a écrit : `

Bonjour Hubert,

Je me permets de confirmer le point concernant le chalet construit dans les années 60 (soit 50 ans environ), surélevé par rapport au terrain naturel, et qui a toujours été habité sauf peut être pendant 2 ou 3 ans. Il l'est actuellement et depuis 4 ans par les mêmes occupants. Il est masqué par les arbres sur les photos google.

Il doit être traité de la même façon que les autres constructions situées dans les zones à risque d'inondation.

Je te remercie pour ton attention à cette question.

Bien cordialement,

Hervé HOCQUARD +33 645926791



LOL MISKXHAUDER

L'utilité d'un PPRI est une nécessité indéniable.

Le projet qui nous a été présenté lors de la réunion du 23 janvier en mairie de Bièvres me paraît très discutable :

- Il est fondé sur un principe « d'universalité » pour tout le territoire de la France,
 - o ce qui exclut la prise en compte des différences de situation induites par le relief (plaine, vallée, zone montagneuse ou littorale),
 - o ce qui amène à limiter le nombre de facteurs d'inondations pris en considération, en particulier le ruissellement, ce qui est une aberration pour une commune traversée par 2 vallées!
- Il ne tient aucun compte pour Bièvres des travaux de protection mûrement et scientifiquement élaborés puis lentement et coûteusement mis en place par le SIAVB. Or ces travaux ont prouvé leur efficacité depuis plusieurs décennies.

Je demande donc que ce projet soit réexaminé et dans l'état où il est ne soit surtout pas étendu à d'autres zones de la commune.

Michèle Brossard 9 rue de la Sygrie à Bièvres Le 13 février 2018.

MB1000 and

Bièvres, le 13 février 2018

Le projet du PPRI est nécessaire mais il doit tenir compte des particularités géographiques : pour Bièvres, ses vallées qui induisent naturellement des ruissellements.

Le SIAVB, par la mise en œuvre de travaux onéreux, a su répondre aux attentes des Bièvrois.

Par conséquent, nous souhaitons que ce projet soit reconsidéré et qu'il ne soit pas élargi à d'autres secteurs de la commune.

Mr PIAUDEL Philippe 13 rue de la Sygrie 91570 Bièvres

Me COLLET Anne 13 rue de la Sygrie 91570 Bièvres

alain-louis.mie@orange.fr

De:

alain-louis.mie@orange.fr [alainlouis.mie@wanadoo.fr]

Envové:

mardi 13 février 2018 11:20

À:

'ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr'

Objet:

Observations sur le projet de PPRI et le secteur du Parc de la Martinière

Importance: Haute

Madame, Monsieur,

La présentation du projet de PPRI en Mairie de Bièvres, le 23 janvier dernier, appelle de notre part les observations suivantes.

1) S'agissant tout d'abord de la prise en compte des aménagements effectués par le syndicat gestionnaire de la rivière, le SIAVB :

La notice de présentation mentionne bien les aménagements et travaux entrepris par le SIAVB et reconnait que ces aménagements ont rempli pleinement leur fonction de régulation et de prévention du risque. Toutefois, afin d'établir un PPRI conforme aux critères pris en compte pour l'établissement de PPRI applicables sur d'autres zones ou secteurs où de telles infrastructures n'ont pas été mises en place, la notice en minore l'importance au point de ne plus les considérer à leur juste valeur, à la différence des aléas et des enjeux mis en avant pour justifier le PPRI projeté. Par ailleurs, aucune évaluation précise ni modélisation n'apparaît pour dégager l'impact réel qu'aurait une crue supérieure à celle de 1982 selon des calculs prenant en compte les infrastructures et les mesures issues des études hydrologique réalisées par le SIAVB. Cette approche est contestable et les cartes établissant les couleurs de certaines zones et cotes de référence sur le territoire de Bièvres sont non seulement discutables mais inappropriées.

2) S'agissant ensuite de la taxe GEMAPI

Il serait pour le moins paradoxal de voir une telle taxe s'appliquer à Bièvres. En effet, les bièvrois, comme les autres contribuables des Communes membres du SIAVB, participent déjà au financement des travaux réalisés par le Syndicat, dès sa création, pour réguler la rivière et prévenir les risques d'inondation avec les résultats positifs constatés.

3) S'agissant enfin du cas particulier de la Résidence dite du Parc de la Martinière

La zone sur laquelle est implantée la Résidence du Parc de la Martinière (anciennement lotissement du Parc de la Martinière) a déjà été identifiée comme zone à prescriptions dans les documents d'urbanisme applicable à cette zone et les constructions qui s'y sont réalisées n'ont pu être autorisées que dans le respect de ces prescriptions, après avis du SIAVB. Par ailleurs, pour la réalisation du lotissement à l'origine, l'aménageur a dû tenir compte, non pas du niveau naturel du sol mais, des plus hautes eaux connues. C'est ainsi que la voie privée desservant les habitations réalisées sur les parcelles n° 483, 484, 485 et 486 a été relevée d'un mètre par rapport au niveau naturel du sol et qu'en ce qui nous concerne, notre habitation, sise sur la parcelle n° 486 (laquelle correspond au 6, Parc de la Martinière) a été construite sur 41 pieux vibro-battus et 12 pieux réalisés à la tarière creuse implantés sur une profondeur atteignant les 12 mètres. La maison repose sur des longrines fixées sur les têtes de pieux et se trouve isolée du sol par un vide sanitaire en terre battue d'une hauteur d'environ 1 mètre. Nous souhaitons donc faire observer qu'en l'absence de tout PPRI, une telle construction, réalisée avec le souci de protéger les équipements et les biens de tout risque, est déjà conforme aux règles d'aménagement du projet de règlement pour les zones bleues foncées et/ou bleu claires dont on peut s'interroger de la pertinence compte tenu des observations qui précèdent (voir point 1). Les prescriptions applicables à la zone dans les documents d'urbanisme de Bièvres et le parti pris de construire sur pilotis, sans sous sol aménagé, permettent de considérer cet état de conformité.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations pour, notamment, modifier la cartographie et les zones identifiées de certains secteurs, en particulier Parc de la Martinière

Bien cordialement,

Mr et Mme MIE 6, parc de la Martinière 4 et 6 Chemin des Prés de Vauboyen



Observation remise le 13 février 2018 au soir en mairie, pour le cahier de consultation Les critiques tenant à la méthode d'élaboration et aux références de ce PPRI sont pleinement justifiées, laquelle aboutit à des résultats aberrants. Je ferai juste observer que la maison où j'habite est restée complètement à sec pendant les inondations de l'été 1982, et que seul le jardin dans sa partie basse a connu des affleurements d'eau. Pourtant Bièvres n'a jamais connu de telles précipitations (110 millimètres en 3 heures) et c'était avant la plupart des aménagements réalisés par le SIAVB. A fortiori rien ne s'est produit depuis et la totalité du jardin est restée à sec depuis, même pendant les plus forts épisodes pluvieux. Pourtant dans le projet la propriété (9 rue du Petit Bièvres) est entièrement classée en zone rouge, zone soumise à aléa très fort, c'est-à-dire pouvant être submergée de 2 mètres! Entend-on se prémunir contre une crue dix-millénaire ? ... il serait bon de réviser les calculs et d'avoir une appréciation plus réaliste des risques. Famille Hocquard, SCI des deux rivières, 9 rue du Petit Bièvres,

Registre municipal - Avisch Public Brozet de Plan de Grévention des Risques d' Innondation de la Vallei de la sième et de ru de Vauhallan Sur Q5 Départements des 4 velètres et de 4 'Essonire present par arrick du 01/09/2017 COMMUNE DE YAWHAWAN 25 octobre 2017 - 8430/13 400 2/12/2014 de dosies pour récession AUB J.P. MICHEL consultation du dornie pres informations 13/12/201 Clâture du présent régate le 20 Feure 2018 ne prevant pas d'observations

Sujet: [INTERNET] Suite à votre présentation du PPRI à la Mairie de Bièvres....

De: "> Alain Gineston (par Internet)" <alain.gineston@free.fr>

Date: 12/02/2018 20:29

Pour: ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr, ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr, mairie@igny.fr

Copie à : Alain GINESTON <alain.gineston@free.fr>

Mesdames, Messieurs

Suite à la présentation organisée à la Mairie de Bièvres en janvier 2018. Je souhaite formaliser par écrit ma question posée à l'occasion de cette rencontre.

Du fait de la topographie et de la nature du sol (glaise et sablon):

- 1. quelle est l'évaluation de la cote d'alerte pour les riverains d'Igny qui habitent le long du Ru de Vauhallan, depuis ces deux dernières décennies (de 2000 à 2010 et de 2010 à 2018) ?
- 2. Quelle sont vos prévisions pour les années 20 prochaines années du fait de l'aménagement du plateau de Saclay.

En effet le développement économique dont on besoin va s'amplifier mais il aura pour conséquence de réduire les terres agricoles et d'accroître les constructions, d'augmenter les surfaces goudronnées.

Lors de votre présentation du PPRI vous sabordiez à juste titre avec le bureau d'Etudes les eaux de débordement sans intégrer les eaux de ruissellement.

Il va sans ire qu'il faudrait intégrer <u>l'ensemble des eaux</u> qui du fait de la pluviométrie, chute de neige... suivent le relief :

pente naturelle, aménagements artificiels pour rejoindre :

les rigoles, canalisations, cours cours d'eau, rivières et les fleuves sur l'ensemble de la région, du bassin parisien jusqu'à la mer.

Une observation:

L'Etat prend de la hauteur du fait des risques réels de par le PPRI.

Il aurait fallu avant cette présentation aborder réellement les travaux réalisés par les municipalités avec le SIAVB et les citoyens impliqués depuis de très nombreuses années sur notre territoire.

Il faut modéliser, mais pas seulement modéliser. La connaissance du terrain est primordiale.

Je souhaiterai obtenir une réponse de la part de vos services circonstanciée mais aussi du commissaire qui sera nommé dans le cadre de cette enquête d'utilité publique.

Acceptez mes respectueuses salutations.

Cordialement

Alain GINESTON alain.gineston@free.fr

1 sur 2 19/03/2018 14:36

21 avenue du Bouton d'Or 91430 IGNY

Copie : Mairie d'Igny Monsieur le Maire F.Vigouroux

2 sur 2 19/03/2018 14:36



AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

DDT

Service de l'environnement, paysages et risques À l'attention de Philippe Poupin

Objet : Avis de l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre sur le projet de PPRI de la Bièvre

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre sur le projet de PPRI de la Bièvre

La concertation avec le public

La concertation avec la population était absente du calendrier prévisionnel annoncé lors de la 1ère réunion de présentation aux élus en 2015. Elle était également absente du planning présenté lors de la réunion avec les élus de 2016.

Peut-être n'était-elle pas prévue à l'origine, ce qui peut partiellement expliquer son manque de préparation et sa défaillance actuelle.

L'arrêté préfectoral marquant l'ouverture de la concertation relative à l'élaboration du nouveau PPRI de la Bièvre date du 1er septembre 2017.

La concertation avec le public devait être organisée en liaison avec les communes.

Or la plupart des documents n'ont été mis à disposition, sur le site Internet de la DDT et même pas dans toutes les communes, qu'en novembre alors que les commentaires du public étaient attendus avant le 30/11 (une date qu'il était par ailleurs très difficile à trouver).

Toutes les communes n'ont pas procédé de la même façon, loin s'en faut, pour informer la population. Quelques exemples :

À Buc: mise à disposition du public, sans publicité, le 26 octobre à l'accueil de la mairie d'un dossier et d'un cahier « d'enquête publique » pour recevoir les commentaires. Aucune date de clôture de la procédure n'était indiquée. Renseignements pris, des documents complémentaires devaient arriver au fur et à mesure, ce qui aurait reporté à une date inconnue la fin du recueil des observations.

À Vauhallan : début de la concertation le 25 novembre.

Seule la commune de Bièvres semble avoir joué le jeu en ouvrant la concertation fin octobre. Une présentation a été faite à la commission urbanisme par le bureau d'étude en présence de représentants d'associations. Une réunion publique a alors été annoncée pour janvier 2018 ainsi que l'enquête publique pour le mois d'avril 2018.

La procédure en direction de la population n'a été ni clarifiée ni uniformisée dans toutes les communes.

Les communes étaient considérées comme les interlocuteurs privilégiés des DDT et du bureau d'étude mais les relais d'information vers la population ont été totalement défaillants et ne semblent pas avoir été contrôlés.

À part la réunion publique annoncée à Bièvres (dont l'annonce n'a pas été relayée dans les autres communes), aucune autre réunion publique n'a été organisée à notre connaissance.

Dans ces conditions, nous considérons que la concertation avec le public, mal engagée, insuffisamment clairement annoncée et manquant d'un calendrier précis accessible, a été ratée.

Sur le fond

Un périmètre retenu trop limité et qui manque de pertinence

Le bassin versant de la Bièvre comprend également ses affluents.

Quelle logique a-t-elle permis au bureau d'études, qualifié pour élaborer le projet de PPRI présenté, de ne pas les intégrer ?

Les communes d'Igny et de Vauhallan sont intervenues à temps pour corriger cette lacune et faire prendre le ru de Vauhallan en compte.

Bièvre a fait une demande tardive mais qui permettra semble-t-il d'intégrer la Sygrie dans le projet qui sera présenté à l'enquête publique.

Restent les rus de Saint-Marc, des Gains et des Graviers, l'apport de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'amont de la source de la Bièvre à Bouviers, le déversement direct de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, les apports des rigoles du plateau de Saclay dans le cadre de l'étude globale de gestion des eaux du plateau et les apports du plateau de Satory après l'imperméabilisation de la ZAC de Satory ouest.

<u>Un champ d'application trop limité avec la non prise en compte des inondations par ruissellement ni</u> par remontée de nappe

Contrairement à ce qu'affirme la DDT, le guide méthodologique de 1999 demande que le ruissellement soit pris en compte. Il se combine en effet de manière évidente avec le débordement de la rivière pour engendrer les inondations.

Par ailleurs, l'eau ruissellée ne se limite pas à venir gonfler le volume d'eau dans la rivière jusqu'à la faire éventuellement déborder. Elle peut également être responsable d'inondations avant d'atteindre la rivière.

L'absence de sa prise en compte dans les cartes des zones inondables jointes au projet présenté constitue un motif d'invalidation de ce PPRI.

Une incertitude quant aux paramètres ayant permis de déterminer les zones inondables

Il est déconcertant de constater que les cartes d'inondation fournies dans le dossier montrent des hauteurs d'eau très inférieures à celle de la crue de 1982.

Quelle est la définition de l'événement centennal de référence retenu ?

La question du niveau des bassins du SIAVB au départ de l'événement pluvieux dit centennal oppose la vision du SIAVB à celle de la DDT.

Sur ce point, nous nous interrogeons sur la démarche suivie. En effet, La DDT considère que l'état initial est l'état « bassins pleins » et le SIAVB affirme que la combinaison de cet état initial avec la survenue d'une pluie de retour centennal est très inférieure à la probabilité de ladite pluie. Dans tous les cas, on devrait considérer que les événements « bassins pleins » et « pluie retour centennal » ne sont pas indépendants. Par ailleurs, le SIAVB utilise les prévisions météo pour anticiper les risques et manoeuvre le système de bassins de manière délibérée pour obtenir le meilleur résultat. L'événement « bassins pleins » ne peut donc pas être traité par une loi de probabilité simple car il ne résulte pas du hasard mais d'une opération humaine délibérée.

Si l'on voulait intégrer correctement les bassins au problème, il faudrait sans doute prendre en compte non pas un événement mais une séquence d'événements pluvieux et intégrer un modèle de pilotage des bassins.

Par ailleurs, la référence de la DDT au guide méthodologique de 1999 pour justifier la non prise en compte des bassins ne peut pas être retenue car il s'agit, dans le cas de ce guide, des grands

bassins de la Seine en amont de Paris dont le mode de gestion est totalement différent de celui des bassins de la Bièvre (voir Guide méthodologique page 9).

Plus globalement, la DDT adopte deux approches contradictoires :

- l'une maximisant les risques en ne prenant pas les bassins du SIAVB en compte ;
- l'autre minimisant les risques en ne cartographiant pas les zones à risque d'inondation par ruissellement ni par remontée de nappe et en ne prenant pas en compte les affluents (sauf Vauhallan).

En conclusion, l'association AVB considère que le projet de PPRI doit être profondément amendé pour prendre en compte le phénomène de ruissellement. L'approche retenue pour la prise en compte des bassins et des zones d'expansions créés le long de la Bièvre doit également être adaptée en intégrant la gestion de ces ouvrages.

Je vois de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bièvres, le 22 janvier 2018

Olivier Lucas Président des Amis de la Vallée de la Bièvre

RECOSTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

installations classées pour la protection de l'environnement plan d'occupation des sols (P.O.S.) plan d'aménagement de zones (P.A.Z.) classement de voirie		Républiqu	te Française	
plan d'occupation des sols (P.O.S.) plan d'aménagement de zones (P.A.Z.) classement de voirie divers Plan de Prévention des Risques d'Irondation Phase de concertation Objet de l'enquête: Mise à disposition du poblic d'un dosse emplicitant la démanche de la documente d'élaboration du Proj. de la Vallée de la Bièvre	Préfecture Commune de	GUYANCOURT	78280	
plan d'occupation des sols (P.O.S.) plan d'aménagement de zones (P.A.Z.) classement de voirie X divers Plan de Prévention des Risques d'Incedation Plane de concentration Objet de l'enquête: Mise à disposition du public l'un dosse emplicitant la démanche d'us documents d'élaboration du PINI de la Vallé de la Bièvre	☐ installations of	assées pour la protection	de l'environnem	eni =
Classement de voirie El divers Plan de Prévention des Risques d'Irondation. Phase de concertation Objet de l'enquère: Mile à disposition du public d'un dossier emplicitant la démanche de la documents d'élaboration du PINI de la Vallée de la Bièvre				
El divers Plan de Prévention des Risques d'Irandation. Phase de concertation Objet de l'enquère: Mise à disfosition du public d'un dossier emplicitant la démarche et les documents d'élaboration du PMI de la Vallee de la Bièvre		ement de zones (P.A.Z.)		
Objet de l'enquête: Mile à disposition du public d'un dossier emplicitant la démarche et les documents d'élaboration du PMI de la Valler de la Bievre	Classement de	voirie		
Objet de l'enquête: Mile à disposition du public d'un dossier emplicitant la démarche et les documents d'élaboration du PMI de la Valler de la Bievre	X divers Pan	Le Prévoution des 12:00	d'Tanadal:	a Near do mando W.
	m ap n m v			
				10 mm m m
		,,,,		10 - Marie - M

sofiac EDITION SOf 76410 Saint-Aubin-lès-Eibeuf 161. 02 35 77 41 41 fax 02 35 77 87 78 EDITION



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête: Mise à disposition du public d'un dosser emplicitant la démarche et les documents d'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondazion (PPRI) de la valuée de la Bièvre et du ru de Vauhallan							
Arrêtê d'et arrêtê n° SE	-=201f=0XX155	resort of 18 19 september 18 se	I de la valicé Vemba 201	á de la Bièvre et du ru de Vauh			
M. to Pr		0. 5		and to the manners at the states.			
M	ire enquêteur désign	é par le Présider	it du tribunal	administratif :			
Durée de F	enquêro la mia à d venure odu 25 och	disposition du p	vblic au	0 4 AVR. 2018			
les	de						
	de						
los	de	houres	. 				
Registre d'	enquête :						
enquôteur,	destiné à recevoir les ar écrit au nom du con	observations du	i public ; ces	et paraphés par le commissaire dernières peuvent aussi être			
Rapport et	conclusions du com	missaire enquêt	24 4 5 C				
seront tenus	a la disposition du pu	iblic des leur récei	s a noix				
aux heuras i	et jours habituels d'our	verture des bureau		stem motor when comme mans as			
Réception (du public par le com	missaire enquête)				
le commissa	ire enquêteur recevra	le public :					
ło		houres		heures			
				aerum			
		heures					

SZ 22 Service balling belling, 191, 62, 75, 77, 63, 43, 18, 20, 1457, 78, 150 control control by located (1910.)

PREMIERE JOURNÉE

ox 25/40/2017	do 8 h30 à 12 h more de de 13 h30 à 17 h more
ANG KANTANING KANTAN	iiiiii Observations de M
==	
a my and programme and a	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
ege voge sammanne	
. 500	Why is a summary of the summary of t
and to the application to	
	an sub-t
to me manyer was	
	этення не это прости не пода неподать размунать парастились по пода не пода не

le 🕽 🍇 🛕	VR. 2018		At houses	
HANING STANIK NYAKUTUR. SEKUM	www.www.co dolai éta	ant expiré,		
qui a été mis à la c du de	fisposition du public pe	ndant au à	déclare clos le p 	rs consécutifs. et
par	personnes		au registre).
į.	au présent registre :	ai racu	iettres o	u notes écrites
				ar to GO
2 lettre en date d	£1	do M		
3 lettre en date d	\	do M.		Million
& lettre en date d		de M		adula auto
5 lettre en date d	U	de M.		in out
6 lettre en date d	33	de M.	then the part of the value one,	angu muy ma
**************************************		igaetye,	Le Maire, Vice-Présidente	



de la C.A. Saint-Guentin-en-Yvelines,

Marie-Christine LETARNEC



R É PUB L IQUE F RANÇAI S E DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ATTESTATION

Ouverture d'un registre de concertation

Je soussigné, Francisque VIGOUROUX, Maire, atteste de l'ouverture d'un registre municipal permettant le recueil des avis du public sur le projet de PPRI depuis le 26 octobre 2017.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Mair Franciscus VIGOUROUX



PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA BIEVRE ET DU RU DE VAUHALLAN

REGISTRE DE CONCERTATION

6BSERVATIONS

Jeudi 26 octobre 2017 = / Vendredi 27 octobre 2017 = / Wardi 30 octobere 2017 = / Mardi 31 octobre 2017 = / Heroedi 1 monthe 20 Jendi 2 novembre 2017 = / Vendredi 3 navembre 2017 = / Wordi 6 navember 2017 = / Mordi 7 novembre 2017=/ Mercredi 8 novembre 2017: Jeudi 9 Nonvembre 2017 = vendredi 10 Novembre 2017 = Lundi 13 Novembre 2017= Mardi 14 Novembre 2017 = -

Mercredi 15 Novembre 2017:-Jeudi 16 Novembre 2017: Vendredi 17 Novembre 2017-Lundi 20 Novembre 2017 = -Mardi 21 Dovembre 2017 = -Mercrali 22 voovembre 2017 2-Jendi 23 Novembre 2017 -Vendredi 24 Novembre 2017= Lundi 27 Novembre 2017 -Mardi 28 Novembre 2017 = -Mercredi 29 Novembre 2017 = __ Jendi 30 Novembre 2017 -Lundi. 4 Décembre 2017 -Mardi & Décembre 2017 = -Mercredi & Décembre 2017 = -Jerdi & Occembre 2017=

Vendredi & Décembre 2017= undi to Décembre 2017 = mardin Decembre 2017 = mercredi 13 Décembre 2017-Jendi 14 Décembre 2017= Vendradi 18 Décembre 2017-Lundi 18 Décembre 2017-Marchi 19 Décembre 2017-Mercredi 20 Décembre 2017-Seudi El Décembre 2017 = Vendredi 22 Décembre 2017 = -Mardi 26 Décembre 20172 Mercredi E7 Decembre 2017= Sendi 28 Décembre 2017 = _ Vendredi 29 Décembre 2017 = __ mardi 2 Janvier 2018 - -Mercredi 3 Seuvier 2018 = -Jeudi 4 Janvier 2018 = vendredis sanuter 2018:-Lundi 8 Janvier 2018 = -Mardig Sanvier 2018 z -Mercredi 10 Fanurier 2013 = -Jendi 11 Janvier 2018z vendredide Janvier 2018 z Lyndi 155anvier 2018 = mardit6 Sanvier 2018z Mercredi 17 Sawvier 2018 = -Seudi 18 Janvier 2018 :vendredi 19 Janvier 2018 2 -Lundi 22 Sanvier 2018 2mercli 23 Sanvier 2018 = -

Mercredi 24 Sanvier 2018 = Jendi 25 Janvier 2018 = _ Vendredi 26 Seenvier 2018 --Lundi 29 Janvier 2018 = -Mardi 30 Sawvier 20182 mercredi 31 Sawrier 2018 = -Jerdi Ler février 2018= Vendredi 2 février 2018 = -Lundi & Février 2018 = marchi 6 Ferrier 2018 = mercredi 7 Fevrier 2017 z -Jeudi 8 Février 2018 = -Vendredi 9 Février 20182-Lundi 12 Férrier 2018 = mardi 13 Février 2018z mercredi My Ferrier 2018 =.

de Délai de la concertation étant expiré.

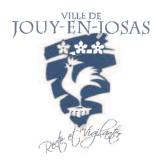
Se soussigné Francisque ViGOUROUX Maire de la commune d'Igny, étéclare clos le présent régistre qui a été mis à disposition du Rublic du 26 Octobre 2017 en ly fémier 2018.

Les observations consignés dans ce régistre sent au nombre de 0

AIGNY

Le30 mars 2018







Arrivée	secrétaria	t DIP 2:0	AVR	2018
Pour :	Attribut°	Projet reponse	Info	Class
DIR				
SG				
SPACE			The Statement Woman o	
SHRU		-	Telephone Linear Control	
SE	0	-	Andrews and the Control of the Contr	
SESR		Residence of the latest		-
SEA		-		
SUR				

DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRE Service de l'Environnement Paysages, risque et nuisances Monsieur Bruno CINOTTI 35, rue de Noailles BP115

78011 Versailles Cedex

N/Réf:

JB/DM/LM/ n°

Objet:

PPRI- registre Jouy-en-Josas

Service urbanisme

Affaire suivie par Laura MACHIN

2: 01.39.20.11.35 / Mail : urbanisme@jouy-en-josas.fr

LR+AR

Le 12 avril 2018

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 22 mars 2018 vous me demandez de clore le registre de consultation du public de la phase de concertation préalable à l'enquête publique du Plan de Prévention du risque d'inondation dont la commune de Jouy-en-Josas est concernée.

Je vous informe avoir clôturé le registrer le 28 mars 2018, date à laquelle nous avons réceptionné votre courrier.

Je vous prie de trouver ci-joint le registre. Deux remarques y ont été inscrites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté d'ouverture de l'enquête :				F
e arrêtê n°	en date du			1
Président de la commission d'enquête	uête — Commissaire	aire enquêteur		
M	- CONTRACTOR AND	qualité		1
Membres titulaires: M	White contract the contract to	qualité		
M		qualité		
M Separate and a sepa	may (in a depla e para prime de la place d	qualité	1	
Membres suppléants : M		qualité		
Σ		qualité	and the state of t	
M		qualité	1	
Durée de l'enquête :date(s) d'ouverture : du	re : du		an	
les	de	ģ	et de	40
es	eb de	ė	et de	-(0
es	de	, R	et de	-00
Siège de l'enquête :	7		-	everyone to the communication of the communication
Autres lieux de consultation du dossier :		1		
Registre d'enquête :				
comportant feuillets n	feuillets non mobiles, cotés et paraphès par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir	araphès par le com	missaire enouê	steur, destine à rece
les observations du public; ces demières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquâteur à	peuvent ausşi'être ad	ressées par écrit au	n nom du comr	missaire enquêteur
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur	ssaire enquêteur :	/		
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à	s leur réception à :			
		/		
aux heures et jours habituels d'ouvertûre des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la	des bureaux et dans	chacune des mairi	es où s'est dér	roulée l'enquête et
préfecture de chaque département concerné	nė,		/	
Réception du public par le commissaire enquêteur	ssaire enquêteur :		/	
168	- ap		et de	à
68	de		et de	-03
(88)	de	å	et de	40
es	de	-	et de	, KO
es.	de	~1	et de	.00

pores Bongeon

Trank ances

Jun Carrellation samedi II novembro 2017 an Dinnage de 12 novembre 1019information 1

Vendrech 24 rombs 2517 -	Sameau 25 Aprilled So 17 -			Petitersi 29 DONAMSIA 2017 =	May So way masse 2012	Vendreal of decourse 2017	Samede of decembe to 17 -
dunds (3 postem See East =	Gerch Kunsvambre 2017	Merchali 15 Novembre 2017.	Jendi 16 Novembr 2017.	Venden di 17 NOVEmbr 2017	dunch do Novembr. 2017	Yardi 21 Novembre 2017 =	1 of head 22 novem 300 2019 =

Sameole Modechasse with =	10.77	Venduedi 21 de un se 2017	Tendu 18 decom Se 2017 =	Versiteal of decembra total
starde OS décourse 2017-	Mendredi O8 decembre 1017 -	Sameoli OS de Garsa Politz	Medicals 13 de conse 2017-	Monday My december 2017 -

j

Terredy AT grave Cotts -	Venchedi La januir 2018 -	Sunde 22 Sunvier 2018. Perade 23 gustles 2018.	endredi 25 janvier 2018 -
		STATE CONTRACTOR OF THE PARTY O	

Participal

Stande AS Jan live 2018 =

Samed 13 Janvie 2018

Some gold

Mendi M

Vendadi 12 Jamina 2018 =

lo grave Cots

r eccepti

Godi Un Janvar Lo 18.

Verdandi os Jamun 3018!

Jouch of Templer 2018;

K and of provide loth

30.18

Hererede as provier

Samed co Januar 2018:

Lund of come 2018

Gerredi 27 januar 2018

Gerredi 20 januar 2018

Jenai 20 januar 2018

Somaci 3 ferriar 2018

Jenai 5 ferriar 2018

Jenai 6 ferriar 2018

Jenai 6 ferriar 2018

Jenai 9 ferriar 2018

Somaci 10 ferriar 2018

Somaci 10 ferriar 2018

Somaci 10 ferriar 2018

Lundi 12 feuriar 2018

Sanadi 13 feuriar 2018

Sanadi 13 feuriar 2018

Sanadi 13 feuriar 2018

Sundi 20 feuriar 2018

Sundi 20 feuriar 2018

Sanadi 21 feuriar 2018

Sanadi 22 feuriar 2018

Sanadi 24 feuriar 2018

Sanadi 24 feuriar 2018

Sanadi 24 feuriar 2018

Sanadi 24 feuriar 2018

Perusai 23 mars 2013 mare 2018 Vendrade 2 mars 2018 Received 23 Januar 2018 Samed 3 mars 2018 Percredi 14 mais 2018 Mecagi 7 mars 2018 Slab aron It ioni March 13 mars 2018 Samedy do man 2018 Just Jer mano 2018 Venduedi 9 maio 2018 Jendi 8 mais 2013 Mar 6 mais 2013 lundi 5 mais 2018 Jours John John

Samear 18 mars 2018

Comear 21 mars 2018

Source 22 mars 2018

Source 22 mars 2018

Source 24 mars 2018

Source 26 mars 2018

Obture 20 28 03/18



D.D.T. 91 COURRIER ARRIVE

1 3 AVR. 2018

Service Environnement

Massy, le 0.9 AVR. 2018

Direction de l'Urbanisme Unité Application du Droit des Sols Affaire suivie par : Frédéric Cogné - 0160137211 -

Objet : registre de concertation avec le public - PPRI de la Bièvre et du Ru de Vauhallan

ATTESTATION D'OUVERTURE D'UN REGISTRE DE CONCERTATION

Je soussignée, Madame Véronique ZELLER, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, à la Petite Enfance, chargé du Quartier Villaine, certifie qu'un registre de concertation avec le public a été ouvert le 24 octobre 2017 pour le PPRI de la Bièvre et du Ru de Vauhallan.

Pour le Maire, Le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Petite Enfance, chargé du Quartier Villaine,

Véronique ZELLER





DÉPARTEMENT ESSONNE

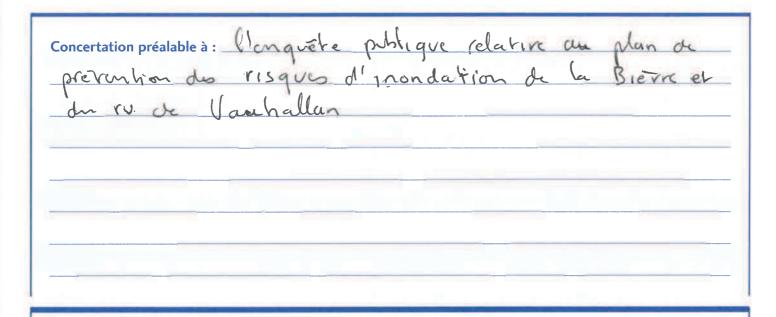
COMMUNE MASSY

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante
Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
Opération d'aménagement
Autre
Relatifà: Prescription du PPRI de la Bievre et du ru de Vanhallan- Concertation avec le public
Lieu de la concertation : Massy

Berger Levrault

Registre de concertation du public



en date du <u>les septembre</u> 2017 je soussigné(e) (2) <u>Ve roneque</u> Zeller, Marce Adjoint a l'urbanime ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Massy

, le 24 octobre 2017

signature

(1) Conseil Municipal Comité Directeur Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de..

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
24/10/17		0	0
//	Arcum obser	valion, ancum	nsik
/ /	·	1	
14/02/18			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
//			
/ /			
11			
/ /			
11			
/ /			
/ /			
/ / _ =			
//			
//			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
//			



Grand Prix de l'Environnement Fleur verte 2010 - 2013 ** Ville Internet @@@@@

RÉPUBLIQUE FRANÇAS

1 6 AVR. 2018

Service Environnement

VERRIÈRES-LE-BUISSON

CERTIFICAT D'OUVERTURE D'UN REGISTRE MUNICIPAL

Je soussigné, Thomas JOLY, en qualité de Maire en exercice de la commune de VERRIÈRES-LE-BUISSON, certifie que le registre municipal concernant la concertation du public pour la prescription du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Bièvres et du ru de Vauhallan a été ouvert le 30 octobre 2017

> Fait à VERRIÈRES-LE-BUISSON Pour faire valoir ce que de droit Le 1 2 AVR. 2018

Le Maire, lice-président de Paris-Saclay,

Thomas JOLY

Conquire de Verrières. LE. Buijon

CONCERTATION PRESCRIPTION DU PPRI DE LA BIEVRE ET DU RU DE VAUHALLAN

RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC

AUCUNE REMARQUE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :	P.P.R.I.) de la vallée	n des Risques d de la Bierre et du	'Inandation Lude
	autallan.		
Arrêté d'ouverture de l	l'enquête :		
arrêté nº 80 - 2017 - 00	o 195 ∙ en date du J ^{ev} ⊛	ptembre 2017.	d
M. le Maire de :			
X M. le Préfet des Yvel			
Président de la commis	ssion d'enquête — Commiss	aire enquêteur :	
		E VIENCE / NAV	
Membres titulaires : M		qualité	
		- A. S. C.	
		1.6	
		qualité	
Jurée de l'enquête : dat	te(s) d'ouverture : du 14 octo		
the second of th			
es lundis, Heicied	is de _8 h	30 à 12h et de 15	3h à 17h.
es lundis, Heicied	is de 8h de, 13	30 à 12h et de 13	3h à 17h. h30 à 20h.
es lundis, Hercied es Hardis, jeudis es verdiedis	de. 13	the ralth et de 13	h30 à 20h
es lundis, Hercied es Haidis, jeudis es verdiedis	de. 13	the ralth et de 13	h30 à 20h
es Lundis, Hercred es Hardis, Jendis es Verdredis Siège de l'enquête: Ha	de. 13 de 8h iniè de Buc au 3.	the ralth et de 13	h30 à 20h
es Jundis, Hercred es Hardis, Jendis es Verdredis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation	de. 13 de 8h iniè de Buc au 3.	the ralth et de 13	h30 à 20h
es Jundis, Hercied es Haidis, Jendis es Verdiedis Biège de l'enquête : Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête :	de, 13 de 8h Livie de Buc au 3, du dossier:	oh ialth et de 13 30 à 12h et de 13 rue des frènes Robi	h30 à 20 h. 3h. à 16 h30 3n. 48530 buc
es Jundis, Hercied es Hardis, Jendis es Nerdredis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant	de, 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3, du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p	oh ialth et de 13 30 à 12h et de 13 10e des frènes Robi	h30 à 20 h 3h à 16 h30 3m. 48530 Buc âteur, destiné à recevo
es Jundis, Hercied es Hardis, Jendis es Verdredis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant	de, 13 de 8h Livie de Buc au 3, du dossier:	oh ialth et de 13 30 à 12h et de 13 10e des frènes Robi	h30 à 20 h 5h à 16 h30 5m. 48530 Buc âteur, destiné à recevo
es Jundis, Hercied es Hardis, Jendis es Verdredis Biège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; d	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad	et de 13 b à 12h et de 13 we des frères Robi araphés par le commissaire enque	h30 à 20 h 3h à 16 h30 3m. 48530 Buc âteur, destiné à recevo
es Jundis, Hercied es Hardis, Jendis es Verdredis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; des	de. 13 de 8h de 8h du e 3c du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur	et de 13 b à 12h et de 13 ue des frènes Robi erraphés par le commissaire enque l'essées par écrit au nom du com	h30 à 20 h. 3 h. à 16 h 30 3 n. 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, Mercied es Hardis, Jendis es Verdiedis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; des	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad	et de 13 b à 12h et de 13 ue des frènes Robi erraphés par le commissaire enque l'essées par écrit au nom du com	h30 à 20 h. h à 16 h 30 h 18530 buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, Hercied es Hardis, Jendis es Verdredis Siège de l'enquête: Ha Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; des consultations report et conclusions report tenus à la disposition	de. 13 de 8h de 8h du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à :	alth et de 13 b à 12h et de 13 ue des frènes Robi erraphés par le commissaire enque erraphés par écrit au nom du com	h30 à 20 h. 3 h. à 16 h 30 3 n. 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, Hercied es Hardis, Jeudis es Verduedis Siège de l'enquête: Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; d Rapport et conclusions eront tenus à la disposition aux heures et jours habituel	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à :	alth et de 13 b à 12h et de 13 ue des frènes Robi erraphés par le commissaire enque erraphés par écrit au nom du com	h30 à 20 h. 3 h. à 16 h 30 3 n. 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, Hercied es Hardis, Jeudis es Verduedis Biège de l'enquête: Registre d'enquête: comportant es observations du public; des conclusions eront tenus à la disposition ux heures et jours habituel	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à :	alth et de 13 b à 12h et de 13 ue des frènes Robi erraphés par le commissaire enque erraphés par écrit au nom du com	h30 à 20 h à 16 h30 àn 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, Hercied es Hardis, Jeudis es Verduedis es verd	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à :	chacune des mairies où s'est dé	h30 à 20 h à 16 h30 àn 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à
es Jundis, flercied es Hardis, ferdis es Verdredis es Ver	de. 13 de 8h de 8h duite de Buc au 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à : s d'ouverture des bureaux et dans ement concerné.	chacune des mairies où s'est dé	h30 à 20 h. de h30 h 30
es Jundis, flercied es Hardis, ferdis es Verdredis es Ver	de. 13 de 8h de 8h de 8h du e 8h du dossier: — feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à : s d'ouverture des bureaux et dans ement concerné. r le commissaire enquêteur :	chacune des mairies où s'est dé	h30 à 20 h. à 16 h30 à 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à roulée l'enquête et à
es Jundis, Hercied es Hardis, Jeudis es Verduedis es Verd	de. 13 de 8h de 8h du e 3c du 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur : du public dès leur réception à : s d'ouverture des bureaux et dans ement concerné. r le commissaire enquêteur : de	chacune des mairies où s'est dé	h30 à 20 h. à 16 h 30 h. à 16 h 30 h. à 18530 buc diteur, destiné à recevo missaire enquêteur à a municipal de l'enquête et à a municipal de l'enquête e
es Jundis, Hercied es Hardis, Jeudis es Verduedis siège de l'enquête: Ha dutres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; des eront tenus à la disposition ux heures et jours habituel préfecture de chaque départ Réception du public pa	de. 13 de 8h de 8h du e 8h du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur du public dès leur réception à : s d'ouverture des bureaux et dans ement concerné. r le commissaire enquêteur :de	chacune des mairies où s'est dé a le de l	h30 à 20 h. à 16 h30 à 18530 Buc êteur, destiné à recevo missaire enquêteur à roulée l'enquête et à à à
es Jundis, fleucied es Haudis, jeudis es Verduedis Siège de l'enquête: Autres lieux de consultation Registre d'enquête: comportant es observations du public; d Rapport et conclusions seront tenus à la disposition aux heures et jours habituel préfecture de chaque départ Réception du public pa es es es	de. 13 de 8h de 8h du e 3c du 3 du dossier: feuillets non mobiles, cotés et p ces dernières peuvent aussi être ad du commissaire enquêteur : du public dès leur réception à : s d'ouverture des bureaux et dans ement concerné. r le commissaire enquêteur : de de de de de	chacune des mairies où s'est dé a et de	h30 à 20 h. h 16 h 30 h 18530 buc teur, destiné à recevo missaire enquêteur à roulée l'enquête et à à à à à

PREMIÈRE JOURNÉE

Les	de	_ heures à _		_ heures
	Observations de M'	227 100	, At S	
	2.2		on the same and	.*
			. + 'i'	

1				
			and the second s	
<u> </u>				
		A Transfer		

